

2009/1623 - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON FREE VTT" LES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2009 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LYON VTT" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 juillet 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Lyon VTT » organise, pour la septième année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation Lyon Free VTT, les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009. Avec plus de 10 000 participants, cette manifestation confirme, une fois encore, son succès.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours VTT inédits et conçus en milieu urbain. Trois parcours sont prévus, correspondant au niveau et aux envies de chacun : relax (22 km), découverte (28 km) et sportif (50 km) pour les plus confirmés.

Comme en 2008, le site de départ et d'arrivée sera localisé au Parc de Gerland dans lequel un village, des animations ainsi qu'un pique-nique géant seront également proposés.

La Ville de Lyon met gracieusement les installations du Grand Palais des Sports de Gerland à la disposition de l'Association organisatrice comme lieu d'accueil des participants et de base logistique, notamment pour le retrait des inscriptions.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de gratuité de mise à disposition de ces lieux pour cette manifestation, la valeur de mise à disposition étant équivalente à 3 767,40 € TTC. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- La gratuité du Grand Palais des Sports de Gerland est accordée à l'Association « Lyon VTT », pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT », les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon VTT », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD